

FICHE SENEGAL



Carte d'Identité

- Population : 19 000 000 habitants (recensement 2025).
 - Superficie : 196 722 km².
 - Capitale : Dakar (3 938 000 habitants).
 - Langues : français (langue officielle), wolof (langue nationale), peul, sérère, dioula.
 - Monnaie : le franc CFA.
 - Salaire mensuel minimum garanti : environ l'équivalent de 90 €. Encore faut-il être salarié pour y avoir droit.
 - Indice de développement humain : 168e place sur 191 pays (2023).
 - Régime : présidentiel.

Ambassade de France au Sénégal

- Adresse : 1, rue El Hadji Amadou Assane Ndoye BP 4035Dakar
 - Tel : +221 33 839 51 00
 - Courriel : webmestre.dakar-amba@diplomatie.gouv.fr
 - Site Web : <https://sn.ambafrance.org/-Francais->

Numéros d'urgence

- Pompiers : 18
 - Pompiers de Malick Sy : +221 33 823 03 59
 - Police et gendarmerie : 17 ou 18
 - Gendarmerie nationale : +221 800 00 20 20
 - Groupe Intervention Rapide : +221 77 529 01 52
 - Chef Brigade accidents : +221 77 529 01 03

Établissements hospitaliers

- SOS Médecin : +221 33 889 15 15
 - Hôpital Principal de Dakar : +221 33 839 50 50
 - Hôpital Le Dantec : +221 33 889 38 00
 - Clinique de la Madeleine : +221 33 889 94 70
 - Clinique Casahous : +221 33 889 72 00
 - Clinique du Cap : +221 33 889 02 02

Sources : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/senegal/>

Documents à fournir

- Passeport valide 6 mois après la date de retour.
- Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les mineurs voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ; ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

Pour planifier au mieux votre voyage au Sénégal, il est primordial de prendre en compte les formalités sanitaires propres à cette destination. Rassurez-vous, les formalités sanitaires pour voyager au Sénégal sont assez similaires à celles de la France, à savoir :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Prévoir un anti-moustique.
- Fièvre jaune

Il est fortement recommandé d'être à jour de la vaccination contre la fièvre jaune. Dans la pratique, il peut arriver que les autorités sanitaires sénégalaises exigent, à la frontière, la présentation du carnet de vaccinations internationales, même pour des passagers en provenance de pays européens.

- Paludisme

Au Sénégal, le risque de paludisme existe toute l'année mais il est moindre de janvier à fin juin dans les régions du Centre-ouest.

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire (potentiellement très grave) transmise par les piqûres de moustiques. Il existe deux formes de prévention complémentaires du paludisme : la protection contre les moustiques et le traitement médicamenteux. Les mesures classiques de protection contre les moustiques durant la soirée et la nuit sont fortement recommandées (cf. ci-après). S'agissant du traitement prophylactique, il convient de s'adresser avant le départ à son médecin traitant ou à un centre hospitalier spécialisé dans la médecine des voyages. Le traitement devra être poursuivi après le retour en France, pour une durée variable selon le produit utilisé. Pendant le séjour, et durant les deux mois qui suivent le retour, en cas de fièvre, un avis médical doit être pris rapidement, pour mettre en œuvre dès que possible un traitement antipaludique éventuel.

Sources : <https://www.levoyaging.fr/>